



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 20 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Philippe BEROIS, Nadine PICHON, Adjointes, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Patrick NUTTENS donne pouvoir à Denis LAMY pour le représenter.

Mesdames Carole ROGERS, Christiane RIOU et Nathalie NOEL sont absentes excusées.

M. Christophe MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021.

- Aménagement du temps de travail du personnel communal

Madame le Maire rappelle que l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 abroge le maintien des régimes dérogatoires. Il est obligatoire de délibérer avant le 28 mai, après avis du comité Technique, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2022.

Sur la commune, cela signifie la fin de la journée du maire, qui correspond au Lundi de Pentecôte pour la journée dite de solidarité.

Madame le Maire précise que le projet de délibération a reçu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de l'Eure.

Madame le Maire explique que cette mesure est l'occasion de revoir l'organisation en instituant des cycles de travail. Les agents des services techniques travailleront 37,5 heures par semaine du 1^{er} avril au 30 septembre et 35 heures par semaine du 1^{er} octobre au 31 mars.

Les administratifs travailleront 15 minutes de plus 4 jours par semaine pour être à 36 heures hebdomadaires.

Ainsi, les agents des services techniques bénéficieront de 7 journées d'ARTT, et les agents administratifs généreront 6 jours d'ARTT.

Une de ces journées sera déduite au titre de la journée de solidarité. Pour les agents n'ayant pas d'ARTT, la journée de solidarité sera compensée par un temps de travail supplémentaire.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération présentée.

- Désignation du groupe de travail "Maisons fleuries"

Madame le Maire rappelle que le concours des maisons fleuries est organisé chaque année. Début juillet, les membres du jury parcourent toutes les rues de la commune pour observer le fleurissement chez les particuliers (concours sans inscription de la part des habitants).

Les termes du règlement sont repris. Il est proposé de préciser qu'en plus des élus de la commune, les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le conseil municipal décide de maintenir des bons d'achat chez Brière pour les trois premiers lauréats.

Les membres du conseil municipal souhaitant faire partie du groupe de travail "Maisons fleuries" pour 2021 sont : Madame le Maire, Nadine PICHON et Florence ROUXEL.

Si d'autres élu(e)s souhaitent participer, ils doivent le faire savoir avant le 31 mai.

Les élu(e)s seront accompagné(e)s de Guillaume LEGENDRE, responsable des services techniques et d'une personne extérieure à la commune ou au conseil municipal.

- Etablissement de la liste préparatoire pour les jurés d'assises

Madame le Maire procède devant l'assemblée au tirage au sort de trois noms d'après la liste des électeurs de plus de 23 ans pour inscription sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2022.

Questions diverses

SDOMODE

Le SDOMODE recherche des référents au sein de chaque commune pour être des relais auprès des habitants pour des actions de communication relative au tri des déchets.

Ont répondu et donc été nommés M. Bertrand MAROUSEZ, Mme Florence ROUXEL et Mme Nadine PICHON.

Route de Rouen

Madame le Maire informe le conseil municipal que la réunion publique prévue le 15 mai a dû être annulée sur les consignes de la préfecture qui nous écrivait le 3 mai dernier : "Il n'est, à ce jour, pas possible d'organiser cette réunion publique d'informations".

M. Christophe MARTIN demande pourquoi faire une réunion publique, cela fait perdre du temps avant une mise en application.

Madame le Maire et M. Denis LAMY répondent qu'il est préférable d'informer les riverains au préalable.

M. Denis LAMY rappelle que ces aménagements seront provisoires, à titre d'essai.

M. Christophe MARTIN indique qu'un aménagement similaire à celui voulu a été fait sur Pont-Audemer, rue de la Madeleine.

Il est proposé de fixer la date de la réunion d'informations aux riverains au samedi 12 juin à 10h, sous réserve de l'autorisation de la préfecture.

L'information sera diffusée par un mot dans les boîtes aux lettres des riverains et par un message sur le panneau lumineux.

Concernant le panneau, un défaut d'affichage est à solutionner : il faut éviter les textes trop longs.

Concert Gospel

Prévu pour le 29 mai, le concert Gospel est annulé. Le groupe Phaella, en tant que troupe amateur, n'est pas autorisée à se produire. Seuls les professionnels ont le droit de reprendre leurs activités. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin

Les plannings pour les permanences des dimanches 20 et 27 juin sont complétés. Une formation pour la tenue des bureaux de vote et le déroulement des dépouillements est proposée aux élus qui le souhaitent le vendredi 18 juin, à 15h30 ou 17h30

Effectifs pour la rentrée scolaire 2021

Madame le Maire indique qu'à ce jour, 112 élèves sont inscrits : 28 maternelles et 84 en primaires, qui seront répartis en 5 classes. L'école n'a pas encore communiqué la répartition.

Mme Sandrine AUDET demande si l'organisation avec une double entrée sera maintenue. Madame le Maire répond que cela dépendra du protocole sanitaire national.

Mme Sandrine AUDET signale des problèmes de stationnement à la sortie de l'école, rue des Longs Champs. Madame le Maire propose de prévenir la gendarmerie pour leur demander de venir faire des contrôles.

Le conseil municipal propose de :

- décaler les barrières,
- mettre un mot dans les cahiers,
- demander aux gendarmes de venir faire des contrôles à cette sortie de l'école.

Devenir du collège

Madame le Maire annonce aux élus qu'elle a reçu une journaliste du Paris-Normandie avec M. Marie-Jean Douyère, vice-président en charge de l'économie à la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle pour un article sur le devenir du collège.

Un rendez-vous est prévu le 28 mai prochain avec M. Pascal LEHONGRE, président du département, pour demander que la rétrocession à l'euro symbolique se fasse au bénéfice de la communauté de communes : le projet sera ainsi porté par la communauté de communes.

Une étude flash est prévue. Des pistes de réhabilitation en pépinières d'entreprises, en bureaux, en centres de formation sont déjà évoquées.

Les personnes intéressées seront invitées à suivre ce dossier et à participer à des réunions de travail. Madame le Maire ajoute être en contact avec une école du cirque qui serait intéressée de faire des activités pédagogiques d'arts du cirque dans le gymnase du collège.

Radar pédagogique

M. Christophe MARTIN signale que le radar pédagogique placé route de Rouen est toujours défectueux. Madame le Maire répond que ce radar est ancien et que la mairie va se renseigner pour faire installer un nouveau radar.

Musée

L'inauguration du musée est fixée au 3 juillet

Madame le Maire clôt la séance à 19h50.

La prochaine séance est fixée au jeudi 08 juillet 2021.

